**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **DG des Partenariats Internationaux (DG INTPA) Direction INTPA.D Politique et coordination du développement durable**  **Unité INTPA.D4 Performance; résultats et évaluation; communication interne; gestion des connaissances et méthodes collaboratives** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail : Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Jean-Hervé RAMAT**  [**Jean-Herve.RAMAT@ec.europa.eu**](mailto:Jean-Herve.RAMAT@ec.europa.eu)  **+32 229-52621**  **3ème trimestre 2023 1**  **2 ans1**  **** **Bruxelles**  **Luxembourg**  A**utre: ……………..** |
| **** **Avec indemnités**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

1. **Nature des fonctions**

L’END fera partie de l’unité INTPA.D4, de la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), unité INTPA.D4, qui a pour mission d’améliorer la qualité et de renforcer l’impact de la coopération au développement de l’UE à chaque étape du cycle de l’intervention. Cette unité assure en tant que chef de file la coordination du programme de la DG INTPA axé sur les résultats fondés sur des données probantes (en étroite collaboration avec DG NEAR, FPI, EEAS) d’un point de vue méthodologique (élaborer une stratégie et fournir des orientations concernant la conception, le suivi, l’évaluation des interventions et la mesure de leurs résultats).

Il/elle sera chargé d'organiser et de gérer des activités liées à l’élaboration de bonnes pratiques et d’améliorations méthodologiques en matière de programmation, de conception, de suivi des résultats et d’évaluation, notamment dans les domaines suivants:

* + méthodologies et outils pour les systèmes d’évaluation, de suivi et de rapport internes;
  + définition et amélioration des processus opérationnels;
  + intégration systématique des observations et des conclusions des rapports de suivi et d’évaluation dans la conception des interventions;
  + révision des cadres de résultats et des rapports sur les résultats [y compris pour le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD +)];

1 Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

* + - soutien aux délégations de l’UE et aux unités du siège de la DG INTPA en ce qui concerne la qualité des résultats et des indicateurs à toutes les étapes du cycle de l’intervention, y compris dans les documents stratégiques, les documents de programmation et les documents d’action individuels;
    - contribution aux réseaux thématiques, aux divers groupes de travail qui existent au sein de la DG INTPA ainsi que de la famille des relations extérieures et qui traitent de questions spécifiques de coopération internationale et développement;
    - activités conjointes avec d’autres bailleurs (rapports conjoints sur les résultats, discussions méthodologiques et autres exercices thématiques) et structures de suivi/évaluation dans le domaine de la coopération internationale et du développement (OCDE/CAD, Banque mondiale, Nations unies);
    - collaboration avec des États membres de l’UE, d’autres bailleurs, des institutions financières et des pays partenaires sur la gestion axée sur les résultats, l’assurance de la qualité et le renforcement des capacités (y compris les projets pilotes de jumelage);
    - organisation d’activités de diffusion à l’intention des parties prenantes et du grand public et promotion du feedback en vue d'une intégration dans les processus de programmation législative, budgétaire et stratégique de la DG INTPA;
    - conseil et formation sur les procédures d’évaluation, de conception et de suivi, les méthodes, les techniques et les activités de partage des connaissances.

1. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
* Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
* Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* + diplôme universitaire ou
  + formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s): économie, droit, études de développement, mathématiques, statistiques, économétrie, finance, ingénierie, etc.

Expérience professionnelle

Une expérience de trois années dans le domaine de politique et de programmes de coopération internationale et de coopération au développement de l’UE est considérée comme importante, ainsi qu’une expérience en gestion du cycle d’intervention, en particulier dans la mise en œuvre et l’évaluation.

Les candidats doivent disposer de solides compétences rédactionnelles. Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une excellente connaissance de l'anglais est essentielle. Une bonne connaissance du français est souhaitable.

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.